

Conditions Générales de Vente de l'Université permanente de Nantes Pour l'année universitaire 2024-2025

Adhésion

L'adhésion à l'Université permanente de Nantes permet d'obtenir le statut d'étudiant de l'Université Permanente et d'accéder à toutes les conférences (hors tarifs spécifiques).

Elle est obligatoire pour s'inscrire aux cours et non remboursable.

- Modalités d'adhésion**

L'adhésion peut être effectuée en ligne ou sur rendez-vous à l'Université permanente de Nantes ou auprès de votre antenne de rattachement. L'adhésion est possible tout au long de l'année.

3 types d'adhésions sont proposées :

	Conférences	Cours
Adhésion Nantes	Accès gratuit sur présentation de la carte d'étudiant de l'Université permanente	Accès à l'inscription aux cours proposés à Nantes aux tarifs précisés
Adhésion antenne	à toutes les conférences à Nantes et dans les antennes (hors tarifs spécifiques)	Accès à l'inscription aux cours proposés dans l'antenne de rattachement aux tarifs précisés
Adhésion complémentaire		<u>Uniquement pour les personnes détentrices d'une adhésion antenne</u> Accès possible à l'inscription aux cours proposés à Nantes aux tarifs précisés

- **Tarifs d'adhésion au 1^{er} juillet 2024**

	Tarif normal	Tarif réduit*	Gratuité**
Adhésion Nantes	58 €	29 €	0 €
Adhésion antenne	25 €	Non applicable	
Adhésion complémentaire	33 €	Non applicable	

Tarif réduit*

Le tarif réduit est applicable pour les personnes suivantes (sur présentation d'un justificatif) :

- Retraité de Nantes Université : sur présentation de la carte de personnel NU
- Personne non-imposable : sur présentation de l'avis de non-imposition N-1
- Adhérent à l'association Atlantique Nantes Chine

Gratuité**

La gratuité est accordée aux bénéficiaires suivants :

- Personnel de Nantes Université : sur présentation de la carte de personnel NU
- Étudiant en formation initiale inscrit à Nantes Université : sur présentation de la carte d'inscription de l'année universitaire 2024-2025
- Bénéficiaire de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)
- Bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Bénéficiaire de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- Bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées)
- Bénéficiaire d'une pension d'invalidité
- Demandeur d'asile

N.B. Les pièces justificatives correspondantes doivent être fournies au moment de l'inscription. À défaut, le règlement s'effectue sur la base du plein tarif.

Conférences

- **Modalités d'inscription aux conférences**

Aucune réservation ou pré-inscription n'est possible, l'accès s'effectue dans la limite des places disponibles.

- **Tarifs des conférences**

Tarif à l'unité (hors tarifs spécifiques) : **6 €**

Cours et produits spécifiques

- **Modalités d'inscription aux cours et aux produits spécifiques**

L'inscription aux cours peut être effectuée :

- en ligne
- sur rendez-vous à l'Université Permanente de Nantes
- auprès de votre antenne de rattachement.

L'inscription aux cours est possible tout au long de l'année.

- **Tarif des cours**

Type de cours	Tarif horaire	12 h	24 h	30 h	36 h	48h
Chorale	2 €					96 €
Cours tarif découverte	2,5 €		60 €			
Cours Nantes	5 €	60 €	120 €			
Cours antenne						
Atelier		78 €		195 €		
Stage de langues	6,5 €				234 €	
Artaban		78 €	156 €			
Sortie						
Santé-bien-être	10 €	120 €				
Numérique						

- **Tarif des produits spécifiques**

Code	Intitulé	Nb séances	Tarif à l'unité	Tarif à l'unité si achat du cycle entier	Cycle entier
012101	Introduction aux Rencontres de Sophie	5	8 €	6 €	30 €
031201	« René Laennec » à Nantes	3	8 €	6 €	18 €
033300	Observatoire des médias	9	8 €	6 €	54 €
041105	Climat : une fois qu'on sait, que fait-on ?	10	8 €	6 €	60 €
055111	Concerts commentés Pierre MORABIA	5	12 €	9 €	45 €

Cas particuliers

Les paiements effectués au titre de l'adhésion et des cours sont définitivement acquis par l'UP.

- **Echange**

Si un cours est modifié ou supprimé par l'UP, un échange de cours peut être réalisé (La demande doit être effectuée dans un délai d'un mois maximum suivant l'information par mail de l'annulation du cours) :

- Si le cours de remplacement choisi est d'un **montant inférieur au cours initial**, le dédommagement de la différence sera effectué sous la forme d'un **avoir** (uniquement sur demande).
- Si le cours de remplacement est d'un **montant supérieur au cours initial**, l'étudiant doit régler la différence.

- **Avoir**

En cas de multiples paiements en ligne pour une même adhésion, un avoir sera généré.

- **Remboursement**

- En cas de décès : il sera procédé à un remboursement (sur présentation d'un justificatif d'hérité).
- ou si les solutions d'échange et d'avoir précédemment proposées ne sont pas retenues par l'étudiant.

Le remboursement des cours sera fait au prorata des séances non effectuées par l'intervenant.

- Documents à fournir pour le remboursement
 - **Le formulaire de remboursement complété et signé**
 - **Un relevé d'identité bancaire**

Ces conditions générales de vente sont établies pour assurer la transparence et l'équité dans les modalités d'adhésion et de participation aux activités de l'Université Permanente de Nantes.

Pour toute question ou demande d'information supplémentaire, veuillez contacter notre service administratif par mail : univ-perm@univ-nantes.fr ou par courrier postal :

Université Permanente
Ateliers et Chantiers de Nantes
2 bis Boulevard Léon Bureau
44200 Nantes.